



© Gilles Raynaldy

**Devenez apprenti·e
architecte !**
**3 jours en entreprise,
2 jours à l'école,
formez-vous au rythme
de l'alternance en licence
et en master.**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

Véritable voie de transmission des savoirs et savoir-faire, l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience professionnelle. Les formations en alternance à l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est permettent d'obtenir les mêmes diplômes qu'en formation à temps plein.

En devenant apprenti-e, vous améliorez votre compréhension du monde professionnel, financez vos études en architecture et optimisez vos chances de trouver un poste correspondant à vos aspirations.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- semaine-type : lundi, mardi et mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'école
- ponctuellement dans l'année : des semaines intensives de cours et TD, et des semaines à temps plein en entreprise.

L'apprentissage en licence 3

- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage.

L'apprentissage en master

- les enseignements de projet et de séminaire sont dispensés au sein de la filière de master choisie (Architecture & Experience/ éléments, structure & architecture/ Fragments/Transformation) avec les étudiants du cursus classique. Des cours optionnels viennent enrichir le parcours.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant-e est encadré-e à la fois par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur académique désigné par l'École.

Être apprenti-e

Qui peut devenir apprenti-e ?

La formation s'adresse aux étudiant-es en école d'architecture. Les étudiant-es de nationalité étrangère hors Union Européenne peuvent suivre la formation avec une autorisation de travail en cours de validité et un visa de long séjour valant titre de séjour (VL-TS) étudiant ou une carte de séjour étudiant*.

Le statut d'étudiant-e salarié-e

Un-e étudiant-e apprenti-e est salarié-e : il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et des avantages liés aux conventions collectives (cartes restaurants, passe Navigo remboursé...).

Les horaires

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine (entreprise + école). Durant le temps en entreprise, les horaires ne doivent donc pas excéder les 7 heures de travail par jour.

La rémunération

Un-e apprenti-e est un-e salarié-e en formation, il/elle perçoit un salaire minimum réglementaire correspondant à un pourcentage du Smic*.

de 18 à 20 ans :

51 % en master et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

61 % en master et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %.

* pour les étudiants de nationalité algérienne, un certificat de résidence est également demandé.

Devenez apprenti·e

Où faire son alternance ?

En agence d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, mais également dans des entreprises de construction et des bureaux d'études techniques.

Comment identifier les entreprises ?

Afin d'assurer une cohérence entre la formation professionnelle et le programme pédagogique de la formation, l'École a établi une liste d'entreprises recommandées par ses équipes pédagogiques. Une aide au placement en entreprise est proposée par l'École afin d'accompagner les apprentis dans leur recherche d'entreprise.

Comment s'inscrire ?

1. Complétez votre dossier sur le portail d'admission de l'École ou remplissez le formulaire de préinscription (candidatures externes) avant la date limite
2. Une fois accepté dans la formation, vous recevrez une liste d'agences recommandées par les équipes pédagogiques de l'École dans lesquelles vous pourrez postuler.
2. Une fois l'entreprise trouvée, faites signer la fiche de mission pour lancer les démarches contractuelles.

Aides pour les apprentis·es

Différentes aides financières ont été mises en place pour les apprentis·es :

- une aide forfaitaire de 500 € pour le financement du permis de conduire B,
- l'accès à une prime d'activité (sous certaines conditions) auprès de la CAF.

Pour plus de renseignements

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact :

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes

(partenaire de l'Ensa Paris-Est)
cfadescartes.fr/entreprises

Information alternance :

relation.entreprises@cfadescartes.fr
01 64 61 48 16

Service contrat du CFA :

contrats@cfadescartes.fr
01 64 61 48 12

* montant négociable et fluctuant si vous bénéficiez déjà d'une expérience en apprentissage l'année qui précède le début de la formation.

Agences qui accueillent nos étudiant·es apprenti·es

Abinal & Ropars
AC BS
Aéroports de Paris
AKR architecture
Altitude 35
ANDMA
ANMA
Anyoji Beltrando
Archiducs
Architecture Lien Territoire
AREP
Atelier de Chézy
Atelier Florent Clier
Atelier Georges
Atelier Hoze
Atelier Jean Chevalier
Atelier Julien Boidot
Atelier Philippe Madec
Atelier Touchard
Ateliers Lion associés
Aurélie Barbey architecte
Baumschlager Eberle
Belval & Parquet
Benoit Rotteleur architecte
C&E ingénierie
Coldefy
Collet et Muller Architectes
D&A SELAS d'architecture
DATA Architectes
DE-SO
Dumont Zéphir
EXP Architectes
FAY Architecture
Gelin Lafon
Haiku Architecture
Jagg
Jean-François Blassel Architecte (SPAN)
Leclercq associés
Lecœur Etuman
Maestra architecture
Mersi
MGAU
Minuit
Monica Donati associés
Mu Architecture
Oyapock Architectes
Philippe Prost Atelier d'architecture
Puech & Savoy Architectes
Relier architecture
rerum
Richez Associés
SCAU
Seura
Seyler-Lucan Architectes
soplo
Sylvie Solvet Architecte
Ville de Paris
Vincent Gillot Architecture
Vincent Gloria & Loïc Levisalles

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unifa et l'union des architectes.

Contact

Tania Crosson
T. +33 (0)1 60 95 84 31
apprentissage@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr